

## **MISSIONS DE LA DIRECTION DE LA PROMOTION DES FILIERES HALIEUTIQUES**

- Elaborer les politiques de développement des filières halieutiques ;
- Contrôler et certifier la qualité des produits de pêche et aquacoles ;
- Coordonner les activités de production, d'importation et de commercialisation des intrants et produits halieutiques ;
- En collaboration avec les Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, identifier et organiser les circuits de commercialisation des intrants et produits halieutiques ;
- Coordonner et superviser la mise en œuvre de la politique nationale concernant l'ensemble des filières halieutiques ;
- Elaborer et suivre la mise en œuvre de la législation relative au développement des filières halieutiques ;
- Développer des stratégies, plans et techniques de développement de l'économie Bleue ;
- Proposer des normes de qualités des intrants et produits halieutiques ;
- Collaborer avec la DGPEAE dans la détermination de la contribution de chaque filière halieutique dans l'économie nationale ;
- Appuyer les Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage dans sa mission d'accompagnement des acteurs du secteur piscicole pour la promotion des filières halieutiques ;
- En collaboration avec la DGPEAE, identifier les filières halieutiques les plus porteuses et en produire des études de faisabilité ;
- En collaboration avec la DGPEAE et l'Agence de Promotion des Investissements (API), inciter le secteur privé (national et étranger) à investir dans les filières halieutiques ;
- Elaborer les Programmes de Travail et Budget Annuels de la Direction.